



Notion de colocataires et cotitulaires d'un bail à usage d'habitaion

Par **delphine_old**, le **01/11/2007** à **00:23**

Bonsoir,

Je vous écris, en tant que nouvelle intervenante.

Je ne parviens pas à saisir la notion de colocataire et cotitulaire d'un bail à usage d'habitaion. Cette question est urgente, merci de vos promptes réponses !

Delphine

Par **Jurigaby**, le **01/11/2007** à **03:28**

Bonjour.

disons que pour moi, c'est la même chose...

Veillez explicitez votre question..

Par **papa tango charly_old**, le **01/11/2007** à **17:43**

le fait d'être cotitulaire d'un bail est opposable aux tiers.

un simple colocataire peut ne pas être cotitulaire d'un bail; il n'a donc aucun recours en cas de problème avec le titulaire légitime; inversement, aucune obligation ne peut lui être opposée.